



## Edito

Chers concitoyens,

Le budget primitif a été voté le 9 avril 2021 par le conseil municipal.

Ce budget a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- Contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- Mobiliser des subventions auprès des partenaires chaque fois que possible.

Premier élément fort adopté par les élus, les taux des impôts locaux n'ont pas été modifiés. La municipalité d'Emerchicourt n'a pas augmenté ces taux depuis 2011. Ce choix n'a pas été simple puisque nous n'augmentons pas nos ressources mais ceci a également un impact sur les dotations que nous recevons puisque l'Etat a décidé que les collectivités qui ne choisissent pas d'augmenter les impôts, verront leurs dotations réduites.

Quoiqu'il en soit, le conseil municipal choisit de gérer notre commune dans l'intérêt des Emerchicourtoises et Emerchicourtois. Nous poursuivrons les travaux, nous appliquerons les mesures liées au développement durable et améliorerons les services à la population, pour que le sentiment de bien vivre dans notre village perdure.

Régis ROUSSEL

## PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

### Impôts locaux – pas d'augmentation

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition en 2021, ils ont été votés comme suit :

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - TFPB	22,88 %	42,17 % (22,88% + 19,29 %)
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties - TFPNB	53,80 %	53,80 %

Il est rappelé que les communes ne votent plus le taux de la taxe d'habitation (TH).

L'année 2021 est en effet l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. A titre transitoire, jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la TH sur les résidences principales est affecté au budget de l'Etat. Les communes ont perdu le bénéfice de la taxe d'habitation.

Pour compenser à l'euro près la perte de produit qui en résulte pour les communes, ces dernières se voient transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (19,29%) appliqué sur leur territoire. Les contribuables sont donc assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

En synthèse, voici ce que la commune a appliqué depuis 2011, dernière année d'augmentation des taux communaux.

	ANNEE 2010	ANNEE 2015	ANNEE 2020	ANNEE 2021	
	TAUX %	TAUX %	TAUX %	TAUX %	PRODUIT ATTENDU
TH	13.31	13.64	13.64		
TFPB	22.32	22.88	22.88	42.17*	378 349.00 €
TFPNB	52.49	53.8	53.8	53.8	22 166.00 €
TOTAL	334 756 €	381 287 €	409 942 €		400 515.00 €

\*Voir explication de ce taux ci-dessus

## BP 2021 : La section de fonctionnement



La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement (salaires du personnel municipal, entretien et consommation des bâtiments communaux, achats de matières premières et de fournitures, prestations de services effectuées, subventions versées aux associations et intérêts des emprunts à payer) sont stables malgré les changements d'organisation auxquels nous devons faire face suite à la pandémie.

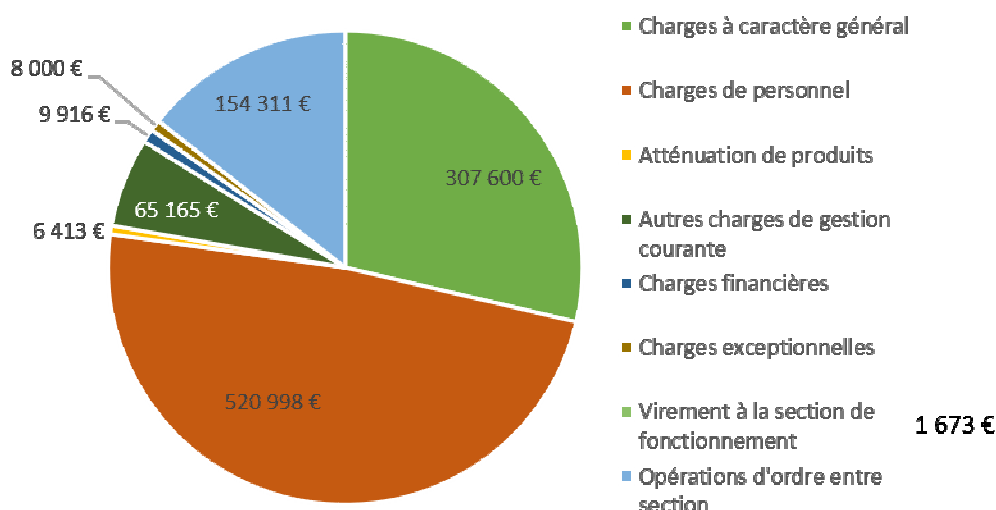
Les recettes de fonctionnement (impôts locaux, dotations versées par l'Etat et l'intercommunalité, et recettes des prestations

fournies à la population) tiennent compte de la réforme de la Taxe d'Habitation et de la nouvelle dotation de ruralité de la CAPH (30 000 €). La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles s'élèvent à 569 280 € dont 400 515 € de taxe foncière.

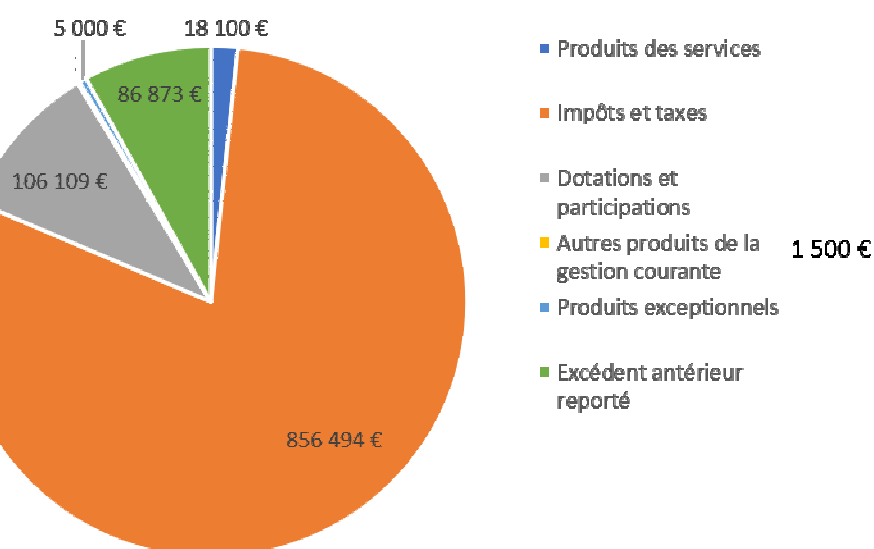
L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement qui se traduit par un virement à la section d'investissement de 154 311 €.

Les recettes et dépenses de fonctionnement sont équilibrées à 1 074 076 €.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2021



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2021



## BP 2021 : La section d'investissement



Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

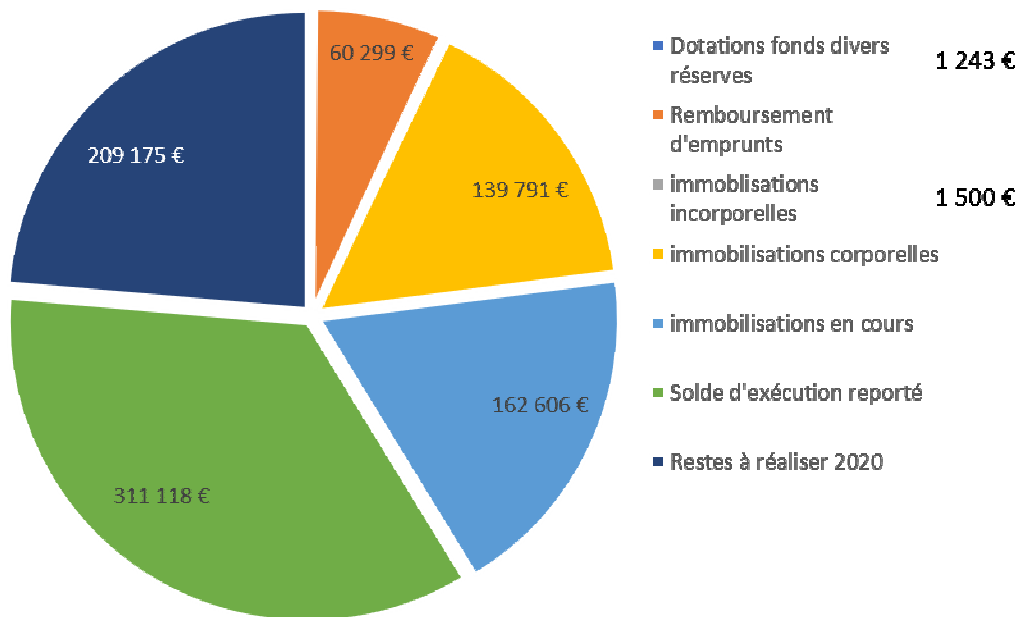
Les recettes sont constituées du FCTVA (108 982 €), de la Taxe d'Aménagement (11 079 €), de l'excédent de fonctionnement (492 237 €), de l'autofinancement (154 311 €), des subventions (10 450 €) et du fonds de concours de la CAPH (78 654 €).

Les recettes et dépenses d'investissement sont équilibrées à 885 732 €.

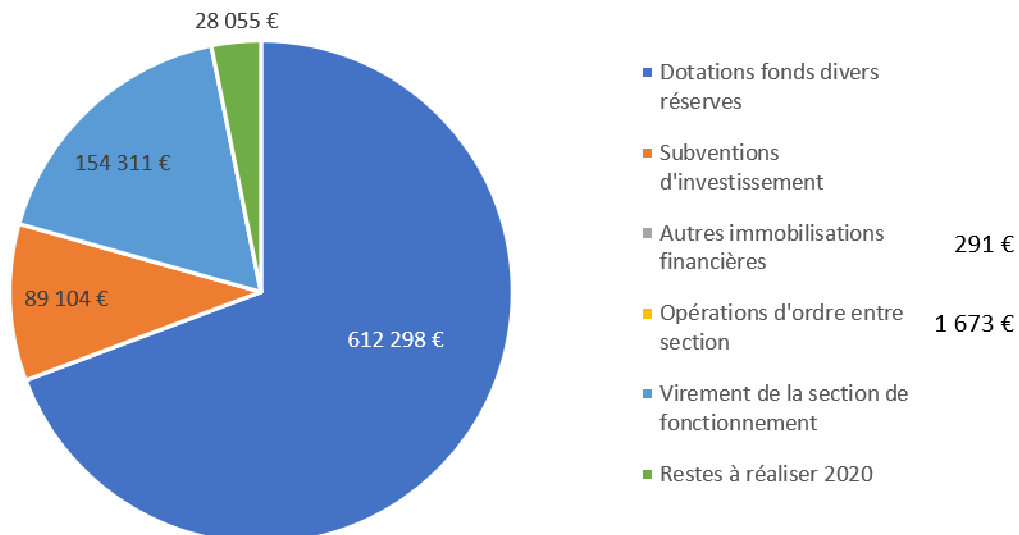
L'encours de la dette (capital restant dû) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 639 329,54 €.

Avec une annuité de 70 213,95 €, le taux d'endettement annuel par habitant est de 76,65 €.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2021



### RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2021



## BP 2021 : Les projets



Après le remboursement du capital de la dette (60 299 €), et les restes à réaliser des travaux prévus en 2020 (209 175 €), les crédits affectés aux nouveaux investissements s'élèvent à 302 397 €.

Les principaux travaux prévus en 2021 sont :

- le réaménagement et la création de parkings pour fluidifier et sécuriser l'entrée et la sortie des classes (102 606 €) – voir croquis ci-dessous. Nous espérons ainsi que plus aucun parent ou assistant maternel ne s'arrêtera en dehors des places de parking prévues à cet effet, et contribuera à protéger nos enfants qui doivent actuellement passer entre les voitures au risque d'être accidenté.



- la mise en place de divers dispositifs pour limiter la vitesse et sécuriser les routes (15 000 €),
- la poursuite de l'embellissement du village avec la mise en place de divers mobiliers urbains,
- un réaménagement des espaces verts notamment sur le Bd de la République,
- le cofinancement du déploiement d'outils digitaux pour les enfants de l'école. La commune a répondu au plan de relance numérique de l'Etat pour les écoles. Le dossier déposé pour le groupe scolaire « Louis Aragon » est subventionnable à hauteur de 70 %.
- le renouvellement du parc informatique des services municipaux (30 106 €).

Enfin, il a été provisionné 110 000 € pour acquérir des terrains et préparer les actions futures de la municipalité qui a notamment en réflexion la construction d'un pôle *Jeunesse* qui réunirait en un seul lieu l'école, la cantine scolaire, la médiathèque et l'accueil périscolaire.